

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **vendredi, le 7 avril 2017, 19h30**, à la salle communautaire sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



**Sont présents :**

Madame Doris Larose, Messieurs Michel Longtin, Daniel Berthiaume, Gaëtan Lalande, Gilles Payer et Noël Picard.

**Sont absents avec motivation :** Aucun

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. Ouverture de la séance régulière**

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaire du 3 mars et extraordinaire du 15 et 22 mars 2017

**2. Finances**

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de mars 2017
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses – mars 2017
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mars 2017
- 2.4 Écritures de budget révisé I
- 2.5 Amendement à la résolution 14-03-17341 et affectation d'un surplus libre au fonds de roulement
- 2.6 Affectation du surplus libre- engagements des projets 2016

**3. Mine Lac à la Loutre**

**4. Période de questions**

**5. Département de l'Administration**

- 5.1. Correspondance- Annexe III
- 5.2. Démission de monsieur Serge Grenon à titre de chauffeur-opérateur
- 5.3. Ouverture du poste de chauffeur-opérateur Classe I
- 5.4. Recommandation au poste de commis à l'administration et réception
- 5.5. Démission de madame Nancy Hudon à titre de pompier volontaire
- 5.6. Ajustement des salaires 2017 des pompiers et des premiers répondants

**6. Département de l'Hygiène du milieu**

- 6.1. Compte rendu du département

**7. Département des Travaux publics**

- 7.1. Compte rendu du département
- 7.2. Adoption du règlement d'emprunt chemin de la Grande-Baie
- 7.3. Adoption du règlement d'emprunt chemin de la Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin
- 7.4. Lancement des appels d'offres pour les travaux du chemin de la Grande-Baie
- 7.5. Offre de service : Surveillance de travaux en résidence-chemins rue Principale et Lac-Gagnon O.
- 7.6. Modification de la résolution numéro 2016-08-18148-Programme TECQ

**8. Département de la Sécurité publique**

- 8.1. Compte rendu du département
- 8.2. Appel d'offres pour un camion d'unité de secours
- 8.3. Quote-part de la Sûreté du Québec

## **9. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**

9.1 Compte rendu du département

## **10. Département des Loisirs, de la culture et du tourisme**

10.1 Compte rendu des Loisirs, de la culture et du tourisme

10.2 Programmation des concerts duhamellois 2017 :

10.2.1 Concert Studio de musique ancienne de Montréal- 10 septembre 2017

10.2.2 Concert Marina Thibeault, violoniste- 23 septembre 2017

10.2.3 Prestation de monsieur Claude Larouche, conteur- 14 octobre 2017

10.3 Demande de subvention dans le cadre du fonds culturel de la MRC Papineau- volet Patrimoine

10.4 Adhésion à la VATL (vignette d'accompagnement touristique et de loisir)

10.5 Demande de subvention Agriesprit

## **11. Département du Service à la collectivité**

11.1 Avis de motion : Règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial l'Église de la paroisse du Mont-Carmel

11.2 Confirmation de la vitesse d'internet dans la Municipalité de Duhamel

## **12. Varia**

12.1 Campagne de sensibilisation auprès des municipalités contre la violence conjugale

12.2 Campagne « Sauvons Postes Canada »

## **13. Période de questions**

## **14. Fin de la plénière**

## **1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

<b>2017-04-18375</b> <b>Ouverture de la séance</b>
---

Il est **résolu** à l'unanimité

D'ouvrir la séance à 19h30.

**ADOPTÉE.**

### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

<b>2017-04-18376</b> <b>Adoption de l'ordre du jour</b>
--

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

le Conseil approuve l'ordre du jour, en laissant les variés ouverts.

**ADOPTÉE.**

## 1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

**2017-04-18377**

**Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 3 mars et assemblées extraordinaires du 15 et 22 mars 2017**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

la lecture des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 3 mars 2017 et des assemblées extraordinaires du 15 et 22 mars 2017 soient exemptées et que ces derniers soient adoptés tel que déposé.

**ADOPTÉE.**

## **2. FINANCES :**

### **2.1 Lecture et adoption des comptes**

**2017-04-18378**

**Adoption des comptes fournisseurs- mars 2017**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 mars 2017, pour un montant total de 137 767.02\$, et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 20196 à 20253.
- Les paiements directs # 500017 à #500032.
- Prélèvements # 4331 à 4355.

**QUE,**

les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 120,12\$, soient également approuvés ;

**QUE,**

les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

**ADOPTÉE.**

### **2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mars 2017, pour une dépense totale de 50 618,01\$, a été déposé à tous les membres du conseil.

*Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mars 2017**

**2017-04-18379**

**Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses au 31 mars 2017**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

le rapport des revenus et dépenses, au 31 mars 2017, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

**ADOPTÉE.**

### **2.4 Écritures de budget révisé**

**2017-04-18380**

**Écritures de budget révisé**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les écritures 159 et 160 soient adoptées pour le budget révisé au 20 mars 2017.

**ADOPTÉE.**

### **2.5 Amendement à la résolution 14-03-17341 et affectation d'un surplus libre au fonds de roulement**

**2017-04-18381**

**Amendement à la résolution 14-03-17341 et affectation d'un surplus libre au fonds de roulement**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-03-18348 concernant le financement du camion VUS 2017 par le fonds de roulement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonds de roulement démontre un manque d'argent disponible actuellement pour l'attribution de la dépense du camion VUS 2017 au fonds de roulement;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun de modifier le terme du financement sur 3 ans au lieu de 10 ans du véhicule Ford F-150 2014 selon la résolution numéro 14-03-17341, afin de libérer des sommes disponibles au fonds de roulement;

**ATTENDU QUE** la recommandation de la direction d'utiliser une partie du surplus libre, d'une somme de 19 049,68\$ nécessaire au remboursement du fonds de roulement ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE,**

Le Conseil autorise un transfert d'une somme de 19 049,68\$ provenant du surplus libre au compte de grand-livre 03 411 00 000- affectation du surplus libre.

**ADOPTÉE.**

## **2.6 Affectation du surplus libre – engagements des projets 2016**

**2017-04-18382**

**Affectation du surplus libre- engagements des projets 2016**

**CONSIDÉRANT** le solde du surplus libre au 31 décembre 2016 au montant de 206 928,39\$ ;

**ATTENDU QUE** le Conseil avait engagé des sommes au cours de l'exercice 2016 qui au 31 décembre n'étaient pas encore financées ;

**ATTENDU QUE** le Conseil s'était engagé à utiliser le montant obtenu suite à la vente des camions de collecte des matières résiduelles suite à la fin de l'entente avec les municipalités de Lac-Simon, Chénéville et Montpellier, au remboursement du capital et intérêt de notre camion pour le service ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Le Conseil autorise les transferts suivants :

- Création d'une réserve portant le numéro de grand-livre 59 131 45 000 au montant de 47 000\$ pour le remboursement du capital et intérêt ;
- L'affectation d'une somme de 8 767\$ au poste 03 41100 affectation du surplus libre, pour le financement des engagements suivants :
  - Entente de visibilité sur le pont de la piste VHR du Club Les Maraudeurs et Club Quad Petite-Nation : 3500\$  
selon la résolution numéro 2016-10-18214
  - Don à la Fabrique de Duhamel- Installation éclairage : 2773\$  
Selon la résolution numéro 2016-12-18271
  - Tourisme Outaouais : Campagne publicitaire : 2494\$  
Selon la résolution 2016-11-18239

**ADOPTÉE.**

## **3 PÉRIODE DE QUESTION**

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

## **4. MINE LAC À LA LOUTRE**

## **5. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION**

### **5.1 Correspondance**

Le détail de la correspondance du mois de mars 2017 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de avril 2017* »

### **5.2 Démission de monsieur Serge Grenon à titre de chauffeur-opérateur**

**2017-04-18383**

**Démission de monsieur Serge Grenon à titre de chauffeur-opérateur**

**ATTENDU QUE** monsieur Serge Grenon a remis sa démission en date du 27 mars 2017 à titre de chauffeur-opérateur;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil acceptent la démission de monsieur Serge Grenon et le remercient pour son excellent travail effectué.

**ADOPTÉE.**

### **5.3 Ouverture du poste de chauffeur-opérateur Classe I**

**2017-04-18384 Ouverture de poste chauffeur-opérateur- Classe 1**

**ATTENDU QUE** le poste de chauffeur-opérateur-Classe 1 est à pourvoir ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent madame Claire Dinel, directrice générale à afficher le poste de chauffeur-opérateur- Classe 1 à l'interne selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE.**

### **5.4 Recommandation au poste de commis à l'administration et réception**

**2017-04-18385 Recommandation au poste de commis à l'administration et réception**

**ATTENDU** l'appel de candidatures au poste de commis à l'administration et à la réception;

**CONSIDÉRANT QUE** sur 10 candidatures reçues, trois candidatures ont été soumise à une sélection par entrevues pour le poste vacant précité;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du conseil acceptent la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de madame Micheline Fillion au poste de commis en administration et réception, classe 5, échelon 1;

**QUE,**

Conformément à la convention collective en vigueur, une période de probation de 675 heures s'applique, au terme de laquelle la directrice générale déposera ses recommandations en ce qui a trait à la permanence de madame Filion.

**ADOPTÉE.**

#### **5.5 Démission de madame Nancy Hudon à titre de pompier volontaire**

**2017-04-18386 Démission de madame Nancy Hudon à titre de pompier volontaire**

**ATTENDU QUE** madame Nancy Hudon a remis sa démission en date du 6 mars 2017 à titre de pompier volontaire;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil acceptent la démission de madame Nancy Hudon et la remercient pour son excellent travail effectué.

**ADOPTÉE.**

#### **5.6 Ajustement des salaires des pompiers et premiers répondants**

**2017-04-18387 Ajustement des salaires 2017 des pompiers et premiers répondants**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Le Conseil municipal autorise la majoration du salaire annuel des pompiers volontaires et des premiers répondants de 2,50% applicable à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**ADOPTÉE.**

### **6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **6.1 Compte rendu – Hygiène du milieu**

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'Hygiène du milieu.

### **7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **7.1 Compte rendu – Travaux publics**

Le maire, monsieur David Pharand, donne le compte rendu des Travaux publics.

## **7.2 Adoption du règlement d'emprunts chemins de la Grande-Baie**

**2017-04-18388 Adoption du règlement d'emprunt pour le chemin de la Grande-Baie- décrétant une dépense de 840 000\$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'amélioration de chemins**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est résolu** à l'unanimité

**QUE,**

le règlement 2017-05, décrétant une dépense de 840 000\$, et un emprunt du même montant, pour des travaux d'amélioration de chemins, soit et est adopté;

**QUE,**

par ce règlement, le Conseil décrète ce qui suit :

### **Article 1**

#### **Objet du règlement**

Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux d'amélioration de chemins, et plus précisément sur le chemin de la Grande-Baie et des Mésanges, travaux basés sur le plan d'intervention en infrastructures routières locales, préparé par la firme Cima+, version finale, datée du 22 janvier 2016.

L'estimation des dépenses, incluant les frais et les taxes nettes, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme CIMA+, en date du 22 janvier 2016, ainsi que la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local- volet II*, fait également partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

### **Article 2**

#### **Montant autorisé**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 840 000\$ pour les fins du présent règlement.

### **Article 3**

Terme du règlement d'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 840 000 \$ sur une période de 20 ans.

### **Article 4**

#### **Compensation par catégorie d'immeuble relative au règlement d'emprunt – part au secteur**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme

de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «B» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

<b>Catégories d'immeubles</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Immeuble non exploité (terrain vacant)	1
Immeuble commercial (hôtel,motel,auberge)	4
Immeuble commercial	1,5
Immeuble communication et service télégraphique	2

#### **Article 5**

##### **Taxation à la valeur –partie à l'ensemble**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **Article 6**

##### **Affectation autorisée**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **Article 7**

##### **Contribution ou subvention affectant le règlement d'emprunt**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **Article 8**

### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

## **ADOPTÉE.**

### **7.3 Adoption du règlement d'emprunt pour le chemin Pointe-à-Baptiste/Camille-Poliquin- décrétant une dépense de 410 000\$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'amélioration de chemins**

**2017-04-18389 Adoption du règlement d'emprunt pour le chemin Pointe-à-Baptiste/Camille-Poliquin- décrétant une dépense de 410 000\$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'amélioration des chemins**

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est résolu** à l'unanimité

**QUE,**

le règlement 2017-06, décrétant une dépense de 410 000\$, et un emprunt du même montant, pour des travaux d'amélioration de chemins, soit et est adopté;

**QUE,**

par ce règlement, le Conseil décrète ce qui suit :

## **Article 1**

### **Objet du règlement**

Le Conseil est autorisé à effectuer des travaux d'amélioration de chemins, et plus précisément sur le chemin de la Pointe à Baptiste et Camille Poliquin, travaux basés sur le plan d'intervention en infrastructures routières locales, préparé par la firme Cima+, version finale, datée du 22 janvier 2016.

L'estimation des dépenses, incluant les frais et les taxes nettes, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme Larocque-Cournoyer, en date du 11 novembre 2016, ainsi que de la demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local – volet II*, qui font également partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

## **Article 2**

### **Montant autorisé**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 410 000\$ pour les fins du présent règlement.

## **Article 3**

Terme du règlement d'emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 410 000 \$ sur une période de 20 ans.

#### **Article 4**

##### **Compensation par catégorie d'immeuble relative au règlement d'emprunt – part au secteur**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25% de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «B» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

<b>Catégories d'immeubles</b>	<b>Nombre d'unités</b>
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Immeuble non exploité (terrain vacant)	1
Immeuble commercial	1,5
Immeuble communication et service télégraphique	2
Camping de 0 à 100 sites	4
Camping de 101 à 200 sites	6
Camping de 201 à 300 sites	8
Camping de 301 et plus	10

#### **Article 5**

##### **Taxation à la valeur –partie à l'ensemble**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 75% de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **Article 6**

##### **Affectation autorisée**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **Article 7**

### **Contribution ou subvention affectant le règlement d'emprunt**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **Article 8**

### **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE.**

**TENUE DE REGISTRE : 21 AVRIL 2017 de 9h à 19h.**

### **7.4 Lancement des appels d'offres pour les travaux du chemin de la Grande-Baie**

<b>2017-04-18390 Lancement des appels d'offres pour les travaux du chemin de la Grande-Baie</b>
---

**ATTENDU** l'accord de Principe du ministère des Transports concernant la réfection du chemin de la Grande-Baie dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) volet II en date du 1<sup>er</sup> mars 2017;

**ATTENDU QUE** les plans et devis rédigés par la firme CIMA+ ont été déposés et analysés pour le chemin précité;

**EN CONSÉQUENCE;**

Il est **résolu** à l'unanimité

D'aller en appel d'offres pour l'exécution des travaux sur le chemin de la Grande-Baie et Mésanges dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) volet II.

**ADOPTÉE.**

**7.5 Offre de service : Surveillance de travaux en résidence-chemins rue Principale et Lac-Gagnon O.**

**2017-04-18391**

**Offre de service : Surveillance de travaux en résidence- chemins rue Principale et Lac-Gagnon O.**

**ATTENDU** le début des travaux dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local (RRRL)- volet 1 sur les chemins rue Principale et Lac-Gagnon O. à la fin avril 2017 par la firme Uniroc;

**ATTENDU QU'**une surveillance des travaux en résidence est nécessaire durant la période d'exécution des travaux ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil accordent un montant budgétaire de 18K maximum pour défrayer :

- Les frais de surveillance s'élevant à 75\$ de l'heure sur un nombre maximum de 5 semaines
- Les frais de subsistance au montant estimé de 3500\$ + taxes.

Suivant l'offre reçue de la firme WSP en date du 28 mars 2017.

**ADOPTÉE.**

**7.6 Modification de la programmation présentée au Programme TECQ**

**2017-04-18392**

**Modification de la programmation présentée au Programme TECQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE,**

la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE,**

la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE,**

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE,**

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE,**

la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

**8. DÉPARTEMENT EN SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 Compte rendu – Sécurité publique**

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu concernant les activités liées à la Sécurité publique.

**8.2 Appel d'offres pour un camion unité de secours**

**2017-04-18393**

**Appel d'offres pour un camion unité de secours**

**CONSIDÉRANT QU'**un nouvel appel d'offres est nécessaire suite aux résultats de l'appel d'offres de la résolution numéro 2016-12-18264 en vue de remplacer le camion unité de secours selon un devis technique conforme aux normes;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public doit être effectué pour un camion Ford F-550 diesel;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent le lancement d'un nouvel appel d'offres pour un camion Ford F-550 diesel en vue de remplacer le camion d'unité de secours selon le devis technique conforme aux normes préparé à cet effet.

**ADOPTÉE.**

**8.3 Quote-part de la Sûreté du Québec**

**2017-04-18394**  
**Quote-part de la Sûreté du Québec**

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil approuvent le montant de la quote-part de la SQ au montant de 196 884\$ pour l'année 2017.

**QUE,**

Le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom du Conseil le paiement de cette dépense en deux versements de 98 442 \$ au 30 juin et 31 octobre 2017.

**ET QUE,**

La résolution numéro 2016-12-258 relative au montant estimé de la quote-part 2017 soit abrogée.

**ADOPTÉE.**

**9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**9.1 Compte rendu – Urbanisme et environnement**

Madame Doris Larose donne le compte rendu de l'Urbanisme et de l'environnement.

**10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME**

**10.1 Compte rendu – Loisirs, culture et tourisme**

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux loisirs, à la culture et au tourisme.

**10.2 Programmation des concerts duhamellois 2017 :**

**10.2.1 Concert Studio de musique ancienne de Montréal- 10 septembre 2017**

**2017-04-18395**  
**Concert Studio de musique ancienne de Montréal- 10 septembre 2017**

**ATTENDU** la programmation des concerts duhamellois de septembre 2017 ;

**ATTENDU QU'**un concert de musique ancienne aura lieu le 10 septembre 2017 en après-midi à l'église de Duhamel ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent la prestation du groupe de musiciens « Concert Studio de musique ancienne de Montréal » qui aura lieu le 10 septembre prochain à l'église de Duhamel pour un montant de 1500\$+ taxes.

**ET QUE,**

Ce Conseil mandate madame Martine Caron, coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

**10.2.2 Concert Marina Thibeault, violoniste- 23 septembre 2017**

**2017-04-18396**

**Concert Marina Thibeault, violoniste- 23 septembre 2017**

**ATTENDU** la programmation des concerts duhamellois du mois de septembre 2017 ;

**ATTENDU QU'**une prestation de Marina Thibeault, violoniste aura lieu le 23 septembre 2017 en après-midi à l'église de Duhamel ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent la prestation de la violoniste Marina Thibeault qui aura lieu le 23 septembre prochain à l'église de Duhamel pour un montant de 1500\$ +taxes ;

**ET QUE,**

Ce Conseil mandate madame Martine Caron, coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

**10.2.3 Prestation de monsieur Claude Larouche, conteur- 14 octobre 2017**

**2017-04-18397**

**Prestation de monsieur Claude Larouche, conteur et ses musiciens- 14 octobre 2017**

**ATTENDU** l'activité du Festival Randonner le Québec, Festival Duhamel en couleur ;

**ATTENDU QU'**une prestation de monsieur Claude Larouche, conteur aura lieu le 14 octobre 2017 ;

**ATTENDU QUE** deux autres artistes accompagneront monsieur Claude Larouche ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent la prestation de monsieur Claude Larouche, conteur et ses musiciens qui aura lieu le 14 octobre prochain à l'église de Duhamel pour un montant de \$ 150 par personne plus frais de déplacement.

**ET QUE,**

Ce Conseil mandate madame Martine Caron, coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**

**10.3 Demande de subvention dans le cadre du fonds culturel de la MRC Papineau- volet Patrimoine**

**2017-04-18398**

**Demande de subvention dans le cadre du fonds culturel de la MRC Papineau- volet Patrimoine**

**ATTENDU** un projet de visite historique guidée en autobus des différents attraits historiques de la région de la MRC Papineau;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent madame Martine Caron, coordonnatrice en loisir, culture et tourisme à présenter une demande de subvention dans le cadre du fonds culturel de la MRC Papineau pour le projet de visite historique guidée en autobus des différents attraits historiques de la MRC Papineau.

**ADOPTÉE.**

**10.4 Adhésion à la VATL (vignette d'accompagnement touristique et de loisir)**

**2017-04-18399**

**Adhésion à la VATL (vignette d'accompagnement touristique et de loisir)**

**ATTENDU QUE** la municipalité est sollicitée afin d'adhérer à la VATL (vignette d'accompagnement touristique et de loisir);

**ATTENDU QUE** le but de la vignette est d'accroître la qualité et la sécurité de l'activité pour les personnes ayant des besoins particuliers et d'encourager l'équité sociale dans une optique d'intégration et d'acceptation des différences en permettant à l'accompagnateur d'avoir un accès gratuit aux activités municipales;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Le Conseil est d'avis d'adhérer au programme de vignette d'accompagnement touristique et de loisir.

**ADOPTÉE.**

**10.5 Demande de subvention Agriesprit**

**2017-04-18400**

**Demande de subvention Agriesprit**

**ATTENDU** le Fonds AgriEsprit s'adressant à des groupes communautaires ruraux souhaitant réaliser des projets d'amélioration communautaire de 5K à 25K ;

**ATTENDU QUE** les dépenses en lien avec ce Fonds servent à l'achat de matériel pour les services d'urgence et les centres de loisirs ou à la construction d'établissements de soins et de terrains de jeux ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil autorisent madame Martine Caron, coordonnatrice aux loisirs, culture et tourisme à présenter une demande de financement dans le cadre du Fonds Agriesprit pour améliorer les infrastructures dans les parcs municipaux.

**ADOPTÉE.**

## **11. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

### **11.1 Avis de motion : Règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial l'Église de la paroisse du Mont-Carmel**

Avis de motion est donné par monsieur Michel Longtin qu'un règlement sera présenté lors d'une séance subséquente à l'effet d'adopter un règlement visant à citer à titre d'immeuble patrimonial l'église de la paroisse du Mont-Carmel de Duhamel.

### **11.2 Confirmation de la vitesse d'internet dans la Municipalité de Duhamel**

**2017-04-18401**

**Confirmation de la vitesse d'internet dans la Municipalité du Duhamel**

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Brancher pour innover », lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

**ATTENDU** la résolution numéro 2016-10-185, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2016, autorisant, notamment, la formation d'un Comité des télécommunications;

**ATTENDU** la résolution 2017-02-24, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 février 2017, autorisant la MRC de Papineau à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » ;

**ATTENDU QUE** suite à une enquête de collectivité dans laquelle les résidents et entreprises propriétaires au sein de la zone ciblée confirment l'absence de connectivité Internet à 5/1 Mbps;

**ATTENDU** les résultats des tests de vitesse Internet effectués par les résidents dans la zone ciblée et réalisés à différents moments de la journée, démontre que la vitesse d'Internet est inférieur au minimum demandé soit 5/1 Mbps ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

La Municipalité de Duhamel confirme, avoir une vitesse Internet inférieure de 5/1 Mbps dans notre localité;

**ET QU',**

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

**ADOPTÉE.**

## **12. VARIA**

### **12.1 Campagne de sensibilisation auprès des municipalités contre la violence conjugale**

**2017-04-18402**

**Campagne de sensibilisation auprès des municipalités contre la violence conjugale**

**ATTENDU QUE** la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU QUE** c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU QUE** le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU QU'**il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU QUE** malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU QUE** lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU QUE** comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est **résolu** à l'unanimité

De proclamer Duhamel municipalité alliée contre la violence conjugale.

**ADOPTÉE.**

### **12.2 Campagne « Sauvons Postes Canada »**

**2017-04-18403**

**Campagne « Sauvons Postes Canada »**

**ATTENDU QU'**une réponse est attendue du Gouvernement fédéral concernant l'avenir de Postes Canada ;

**ATTENDU QUE** le comité parlementaire souhaite le maintien du moratoire de la conversion aux boîtes postales communautaires et recommande le rétablissement du service de livraison à domicile ;

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

Les membres du Conseil municipal de Duhamel demandent le rétablissement du service de livraison à domicile, tel que promis par le premier ministre et les députés libéraux pour l'ensemble des ménages ayant perdu la livraison à domicile ;

**ET QUE,**

Les autres recommandations du comité parlementaire soient maintenues par le gouvernement fédéral telles :

- Maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et rétablir la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages qui l'ont perdue ;
- Maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, et regarder comment élargir les heures d'ouverture de ceux-ci ;
- Évaluer comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail ;
- Examiner comment s'y prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires ;
- Examiner la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire ;
- Que Postes Canada élabore un processus de collaboration défini et rigoureux avec les municipalités.

**ADOPTÉE.**

### **13. PÉRIODE DE QUESTION**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>2017-04-18404</b> <b>Levée de la séance</b>
---

Il est **résolu** à l'unanimité

**QUE,**

la séance soit et est levée à 20h30.

**ADOPTÉE.**

---

David Pharand  
Maire

---

Claire Diné  
Directrice générale et secrétaire  
trésorière